

BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyses et Informations sur le Commerce et le Développement Durable en Afrique

VOLUME 14, NUMERO 3 - AOÛT 2013



Le point sur les PMA à l'horizon de Bali

INTERVIEW EXCLUSIVE

Ministre sénégalais du commerce Alioune Sarr

OMC

Les PMA: Entre désillusion et espoir

ACCES AU MARCHÉ

97 pourcent: Le verre est-il à moitié plein ou vide?



International Centre for Trade
and Sustainable Development



enda

cacid

centre africain pour le commerce
l'intégration et le développement

PASSERELLES

VOLUME 14, NUMERO 3 – AOÛT 2013

PASSERELLES

Revue africaine sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIE PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

REDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

DIRECTRICE EDITORIALE

Kiranne Guddoy

SOUTIEN ADDITIONNEL

David Smith (ICTSD)

ET

ENDACACID

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

REDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

RÉDACTEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

INTERVIEW EXCLUSIVE

- 4 **Passerelles s'entretient avec Alioune Sarr, Ministre sénégalais du commerce, de l'Industrie et du secteur informel**

OMC

- 7 **En route pour Bali : Défis et revendications pour les PMA**
Nathan Irumba

ACCES AU MARCHÉ

- 10 **Accès en franchise de droit et sans contingent: Quels gains pour les PMA africains ?**
Vinaye Ancharaz et Sam Laird

FACILITATION DES ECHANGES

- 14 **L'accord sur la facilitation des échanges: A qui bénéficierait-il ?**
Alioune Niang

DERNIER MOT

- 17 **Pourquoi l'OMC ne fait-elle plus rêver ?**
Cheikh Tidiane Dieye

OMC

- 20 **Lamy exhorte les membres à aller plus vite en vue de la conférence de Bali**

AFRIQUE

- 21 **Obama dévoile des initiatives sur le commerce et l'énergie pendant son voyage en Afrique**

- 23 **Nouvelles régionales**

- 25 **Sur le fil**

- 27 **Publications**

En route pour la Conférence de Bali



En dépit du blocage du cycle de Doha, les négociations commerciales internationales, qu'elles soient régionales, bilatérales ou multilatérales, continuent d'être un sujet de préoccupations pour de nombreux acteurs. Si pour des raisons diverses, l'intérêt porté aux négociations multilatérales s'était peu à peu dissipé, au profit des processus régionaux et bilatéraux, la perspective de la 9ème conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) prévue à Bali, en Indonésie, en décembre prochain, semble avoir suscité un regain d'attention sur le cycle. Certes, le chemin qui mène à Bali est encore parsemé d'embûches. Et à vrai dire, les préparatifs en cours ne ressemblent en rien, en termes de mobilisation des Etats, de la société civile et des autres acteurs, à ce que furent les années de conférence ministérielle de l'OMC à l'époque où l'OMC faisait encore « rêver ». Mais tous s'accordent pour dire que Bali offre une nouvelle opportunité aux Membres de l'OMC pour rectifier le tir et mettre les impératifs de développement avant les logiques purement mercantilistes.

Quel que soit le résultat obtenu à Bali, son intérêt sera mesuré à l'aune de sa capacité à prendre en charge les préoccupations des pays en développement et des PMA. Tel est le principal objectif du cycle de Doha, labellisé « Programme de Doha pour le développement ». C'est pour poser le débat que ce numéro revient largement sur les attentes des PMA à Bali, en abordant notamment, la question d'un éventuel paquet « développement » pour les PMA. Mais l'enjeu pour ces derniers, c'est de s'assurer que leurs intérêts ne soient pas sacrifiés sur l'autel des compromis entre pays développés ou entre eux et les pays émergents. D'autres sujets seront aussi abordés à Bali, comme par exemple la facilitation des échanges. Au-delà des positions doctrinales sur la facilitation des échanges, l'article de l'ancien ambassadeur ougandais (1996-2004) aux nations unies et à l'OMC, Nathan Irumba montre un autre visage de la facilitation des échanges, mais analyse aussi les facteurs qui rendent sa négociation difficile à l'OMC. Pour les PMA et les pays en développement, la mise en œuvre d'un accord sur la facilitation des échanges pourrait engendrer des défis supplémentaires liés à la faiblesse de leurs capacités techniques, administratives et financières.

Un des éléments marquants de ce numéro est sans conteste l'interview que le Ministre Sénégalais du commerce, de l'Industrie et du secteur informel, Alioune Sarr, a accordée à l'équipe de Passerelles à Dakar au Sénégal. Revenant de Genève, où il a pris part à la 4ème revue de l'Aide pour le Commerce à l'OMC, le ministre aborde avec nous de nombreuses questions qui vont de la politique commerciale nationale du Sénégal, aux chantiers en cours en Afrique de l'Ouest, y compris les négociations en cours incluant les APE.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique à travers le site web de Passerelles <http://ictsd.org/news/passerelles/>.

Nous espérons que ce numéro vous sera utile, encore une fois, et nous vous en souhaitons une excellente lecture.

L'équipe de Passerelles

INTERVIEW EXCLUSIVE

Passerelles s'entretient avec Alioune Sarr, Ministre sénégalais du commerce, de l'industrie et du secteur informel



Alioune Sarr
Ministre sénégalais du commerce,
de l'industrie et du secteur
informel

L'OMC s'achemine vers la 9ème conférence ministérielle en décembre prochain à Bali. On ne sent pas encore une grande préparation au niveau des capitales africaines. Est-ce à dire que les pays africains, les PMA en particulier, dont le Sénégal, n'attendent plus rien de l'OMC ?

Vous savez que depuis plusieurs années, nous négocions le Programme de Doha pour le développement (PDD). Plusieurs conférences ministérielles se sont déroulées sans donner vraiment les résultats escomptés. Cela impacte forcément sur l'engouement qu'avait suscité le PDD. Les PMA portaient un grand espoir à ce programme de travail, continuent à garder espoir mais sont de plus en plus lucides par rapport aux attentes. Nous espérons que les choses vont s'améliorer à Bali en décembre. Nous serons moteurs des concertations avec nos différents partenaires dans ces négociations pour essayer d'obtenir des résultats favorables aux Pays les Moins Avancés (PMA). Naturellement les pays de l'UEMOA, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et plus généralement d'Afrique sont les premiers partenaires, ensuite les autres PMA avec qui nous partageons le même groupe et les mêmes préoccupations. Nous allons aussi discuter avec nos partenaires en interne, la société civile et le secteur privé pour que les positions de négociations soient le plus conformes à nos objectifs de développement.

Les PMA se battent depuis plusieurs années pour obtenir un «paquet développement». Qu'est ce que le Sénégal compte faire pour que cette demande soit prise en compte à Bali ?

Effectivement, le « paquet développement » est le plus grand souhait des PMA. Les PMA et les pays en développement ne peuvent pas attendre les mêmes choses que les pays développés. Autant, ces derniers travaillent pour une plus grande ouverture des frontières, autant, nous autres devons travailler pour un meilleur accès aux marchés des pays du Nord et pour la fin des subventions aux producteurs de coton.

Aussi, nous allons nous engager pleinement pour obtenir des avancées sur la mise en œuvre de l'ensemble des décisions sur l'accès aux marchés en franchise de droits (DFQF) prise lors de la Conférence ministérielle d'Hong Kong en 2005; l'amélioration et le renforcement des mesures sur le traitement spécial et différencié (TSD), le renforcement des mesures d'assistance technique, et bien sûr le dossier coton.

Pendant que l'OMC est dans l'impasse, le centre d'intérêt des Etats ouest africains s'est déplacé vers les APE. L'Afrique de l'Ouest a augmenté son offre d'accès au marché à 75 pourcent pour arriver à un compromis avec l'UE. Des analyses effectuées par le Sénégal ont montré qu'un tel taux aurait des impacts négatifs sur l'économie du Sénégal. Comment conciliez-vous ces contraintes ?

Nous sommes toujours en négociation et aucune position n'a encore été arrêtée. Lors du Comité Ministériel de Suivi (CMS) de Praia, Cape Vert les Commissions de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont fait la proposition de porter le taux d'ouverture de 70 à 75 pourcent. Nous, ministres, avons donné instruction pour que les offres puissent faire l'objet d'analyses par pays afin de mesurer l'impact d'une telle offre sur leurs économies. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans une dynamique d'intégration et que la région doit garder sa cohésion, pour s'intégrer correctement au commerce mondial. L'offre d'accès au marché doit dès lors être un élément de consensus, favorisant l'intégration régionale et porteuse de développement. Il ne doit nullement être question de fragiliser nos économies et nos industries locales.

Ce qu'il faut cependant déplorer, c'est la non flexibilité de l'UE qui campe toujours sur une ouverture à 80 pourcent avec une période transitoire de 15 ans, et cela, d'autant plus que, nous l'avons dit et rappelé à plusieurs occasions, les exigences de l'OMC en son article 24 ne seront pas transgressées même si nous arrivons à une moyenne pondérée autour de 75 pourcent. Si, en tant que région, malgré toutes les alertes sur un taux d'ouverture élevé, nous faisons des efforts, notre partenaire doit aussi en faire autant sur les autres aspects de la négociation. Par exemple sur la question du PAPED (Programme de développement sur les APE), les divergences portent sur les ressources additionnelles. Aussi sur des besoins évalués par l'Afrique de l'ouest à 15 milliards d'euros, l'UE soutient qu'elle ne peut mobiliser que 6.5 milliards. Nous estimons qu'il est important de mobiliser des ressources financières suffisantes pour accompagner les secteurs productifs de nos Etats afin d'assurer leur compétitivité et leur capacité à faire face à la concurrence des produits européens. Il est donc impératif de trouver ces financements additionnels. Nous travaillons pour atteindre un équilibre entre les engagements pris sur l'offre d'accès aux marchés de la sous région et le financement approprié du PAPED.

Si l'Afrique de l'Ouest et l'UE n'obtiennent pas un compromis sur les divergences restantes, la non conclusion de l'APE pourrait avoir de grandes conséquences sur l'intégration en Afrique de l'Ouest. Quelles alternatives envisagez-vous pour éviter une telle éventualité ?

Nous espérons que nous arriverons à un accord régional, global et porteur de développement, avec un volet développement bien identifié et pris en charge. Mais, une intégration requiert aussi la mise en place des règles communes dans le domaine juridique, commercial, économique, industriel, politique, monétaire et social. C'est pourquoi, nous encourageons les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA à continuer le travail sur la cohérence des politiques communes au niveau de l'espace. Chacun de nous a intérêt à ce que l'on arrive à un accord régional y compris l'UE. Un APE avec tous les pays de la CEDEAO incluant la Mauritanie est une priorité pour tous. Mais, cela doit préserver les intérêts des pays de la sous région.

La CEDEAO a adopté un tarif extérieur commun (TEC), avec un tarif maximum de 35 pourcent ainsi que des mesures de défense commerciale. Mais un pays comme le Sénégal ne pourrait pas appliquer le TEC automatiquement à cause de son tarif consolidé à l'OMC. Comment envisagez-vous résoudre ce problème ?

Tout d'abord il faut mentionner que la compatibilité avec l'OMC du nouveau TEC de la CEDEAO est prise très au sérieux. Nous sommes en train d'étudier les différentes possibilités pour faire face à cette incohérence supposée. Il faut en particulier prendre en compte que dans la liste d'engagement du Sénégal à l'OMC, l'ensemble des produits agricoles ont été notifiés à 30 pourcent de droits plus 150 pourcent d'autres droits, soit à un niveau largement supérieur au 35 pourcent du nouveau TEC.

Par ailleurs, vous savez que le Sénégal n'est pas seul dans cette situation, d'autres pays de la région sont aussi concernés par cette nécessité de s'ajuster. Nous avons pris la décision au niveau de la CEDEAO de mettre en place un TEC qui, nous le pensons, permettra de construire une réelle industrie sous régionale et une agriculture solide, conforme à l'ECOWAP.

Pour revenir à la question de cohérence, nous travaillerons avec les deux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA et l'ensemble des Etats Membres pour trouver les solutions adéquates et porteuses de développement pour notre région.

Le marché ouest africain reçoit plus de la moitié des exportations du Sénégal. Qu'est ce qui explique cette orientation de l'économie sénégalaise ?

La balance commerciale du Sénégal est excédentaire dans ses échanges avec la sous région. Au niveau de la CEDEAO nous sommes autour de 150 milliards de Francs CFA. Nous avons la conviction que commercer avec nos voisins est beaucoup plus facile que de le faire avec le reste du monde. La libre circulation des personnes et des biens qui est devenue une réalité dans la CEDEAO, malgré certaines difficultés qui ne tarderont pas à être levées et permettre ainsi à nos pays d'échanger bien plus. Si nous prenons le

cas de l'oignon: nous produisons au Sénégal, à peu près 240 000 tonnes et il arrive un moment de l'année, où nos producteurs rencontrent des difficultés pour commercialiser cette production alors que la région importe près de 400 000 tonnes. C'est pour cette raison, que nous avons décidé de prospecter la région et de voir quels sont les besoins pour les satisfaire. Certaines structures de mon département comme l'agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) et l'agence de régulation des marchés (ARM), ont conduit une mission de prospection dans la sous région, pour identifier les besoins et accompagner les producteurs sénégalais à aller à la conquête de ces marchés des pays limitrophes.

M. le Ministre vous venez justement de participer au quatrième examen global de l'aide pour le commerce à Genève où il a été question de compétitivité et d'insertion dans les chaînes de valeurs, quel est votre sentiment ?

Nous avons échangé sur un certain nombre de points, il y a des progrès mais les défis demeurent. Si nous prenons le cas du Sénégal – (c'est la même chose pour la plus part des PMA) – la balance commerciale est déficitaire à hauteur de 1405 milliards de Francs CFA. Nous devons la réduire et, à terme, l'équilibrer. Cela passera par une forte production intérieure et une transformation de cette production. C'est ce qui permettra de créer de la valeur localement et s'insérer dans les chaînes de valeurs globales en utilisant nos avantages comparatifs. C'est pourquoi, nous avons exposé à nos partenaires notre compréhension de l'aide pour le commerce et de son rôle dans la valorisation de nos potentialités. D'abord, il faudrait augmenter la cadence dans la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé (CIR). Par exemple, au Sénégal, nous avons une production de mangue très importante, 100 milles tonnes par an mais, nous n'en n'exportons qu'une infime partie, seulement 8 500 tonnes. Pour pallier cela, nous travaillons sur un projet intégré pour cette filière et le soumettrons bientôt au CIR. Nous pensons que l'aide pour le commerce devrait pouvoir intervenir dans des projets de cette nature surtout dans des infrastructures de connexion.

Le Sénégal a mis en place un système de régulation des importations sur certains produits comme l'oignon et intervient aussi fortement sur les prix du riz importé. Quels sont les résultats obtenus par de telles décisions ?

Les prix des denrées de premières nécessités ne cessaient d'augmenter depuis la crise alimentaire de 2007 et les populations étaient donc très éprouvées par cette situation. Il fallait donc prendre des mesures. C'est dans le cadre de cette politique que les impôts sur les salaires sont baissés, certains impôts sur les soins médicaux ont été supprimés. Nous avons aussi pris des mesures de baisse des prix à la consommation des denrées de base. Nous travaillons dans le moyen et long terme à réduire les importations par une production locale suffisante afin d'augmenter les revenus des ménages, en même temps qu'on baissera les prix des denrées de première nécessité. Pour l'oignon, le Sénégal a fait un bon qualitatif et quantitatif, passant d'une production de 40 milles tonne à 240 milles en 15 ans, avec une meilleure qualité. Nous avons décidé de réguler les importations dans ce secteur pour ne pas déstructurer le marché. Pour le riz en baissant le prix de 40 Francs CFA sur le kilogramme, nous faisons économiser 40 milliards de Francs CFA aux ménages. Pour le sucre, notre volonté est d'arriver à une autosuffisance d'ici 3 ans, de même pour le riz. Ce produit est le plus consommé au Sénégal, 1 million de tonnes par an, l'objectif du Sénégal est d'arriver à 1, 8 million de tonnes en 2018. Et nous comptons vendre le reste dans la sous région.

La politique de redéploiement industriel initiée par les nouvelles autorités du Sénégal met la priorité sur la transformation de nos produits locaux pour les substituer aux importations afin de réduire le déficit de notre balance commerciale tout en créant de la valeur ajoutée à l'exportation. Tout cela bien entendu dans une parfaite cohérence avec le projet d'intégration régional dans lequel le Sénégal est fortement engagé.

OMC

En route pour Bali : Défis et revendications pour les PMA

Nathan Iumba

Si des avancées sont notées sur certains points, les résultats obtenus jusqu'ici sont loin des attentes au regard de la lenteur ou du blocage qui prévaut dans la mise en œuvre de certains engagements qui se révèlent parfois inefficaces.

La 9^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra du 3 au 6 décembre prochain à Bali, en Indonésie, intervient dans un contexte marqué par le blocage qui prévaut sur le Cycle de Doha lancé en 2001 et dont la conclusion était initialement prévue en 2005. Toujours dans l'impasse en raison des divergences entre les parties sur certaines questions notamment l'accès aux marchés des pays développés, et les préoccupations des pays en développement, qui étaient pourtant censées être le pilier central du Cycle. Il est à craindre que l'absence de progrès ne sape sérieusement la crédibilité de l'OMC et mène à la marginalisation de l'institution en faveur d'arrangements bilatéraux, régionaux et plurilatéraux ou d'autres coalitions de volontaires.

C'est à la lumière de cette appréhension que des Etats membres ont décidé de changer d'approche, lors de la 8^{ème} conférence ministérielle tenue à Genève en décembre 2011, en demandant aux différents groupes de négociations de reprendre les travaux pour essayer d'avancer sur les parties susceptibles de faire l'objet d'un accord rapide à Bali. Ce changement d'approche a conduit les membres à concentrer leurs efforts sur trois sujets inscrits à l'ordre du jour à Bali. Il s'agit des négociations sur la facilitation des échanges sur lesquelles les pays développés seraient en train d'exercer de fortes pressions en vue de sa finalisation. D'autres propositions également sur la table pour Bali comprennent celle du G-33 concernant l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire, les propositions du G-20 sur la concurrence à l'exportation et l'administration des contingents tarifaires. Les mesures liées au besoin de développement des PMA ne sont en pas en reste avec la proposition d'un « Paquet des PMA pour Bali. »

A cet effet les PMA doivent rester pleinement engagés afin de s'assurer que leurs priorités soient traitées et ne soient pas pris en otage dans la recherche de compromis externes mercantiles. Les PMA doivent également s'engager sur d'autres questions autres que celles qui leur sont propres car, d'une façon ou d'une autre, celles-ci auront inmanquablement des répercussions sur eux.

Mettre les préoccupations des PMA au centre des discussions

Bien que dans diverses instances, la communauté internationale ait réaffirmé sa détermination à accorder une attention prioritaire à la problématique des PMA, ces pays sont restés en marge de l'économie globale en raison de leur faiblesse structurelle et de la forme de leur intégration dans l'économie mondiale. Selon le Rapport 2010 de la CNUCED sur les PMA, tant que ces aspects ne seront pas directement traités, ces pays resteront marginalisés et leur vulnérabilité aux chocs et aux pressions externes persisteront. Le rapport note que les mesures internationales de soutien existantes ont eu des effets essentiellement symboliques plutôt que des effets de développement, car elles ne prennent pas en compte la faiblesse structurelle des PMA. En outre, de par leur conception, ces mesures contiennent souvent des exclusions qui réduisent leur valeur commerciale pour les bénéficiaires.

La 4^{ème} Conférence des PMA à Istanbul en 2011 a convenu que l'objectif primordial des mesures de soutien en faveur des PMA pour la prochaine décennie sera de permettre à la moitié de ces pays de remplir les critères de graduation d'ici 2020. Le commerce,

notamment celui des produits de base, a été identifié parmi les domaines d'action prioritaires pour renforcer leurs capacités productives, et également accroître et diversifier leur base d'exportation. Il a été convenu que les politiques et les mesures à suivre seraient en conformité avec les buts et les cibles suivants :

- Accroître de manière significative et doubler la part des PMA dans le commerce mondial d'ici 2020 ;
- Réaliser en temps opportun la mise en œuvre de l'accès aux marchés en franchise de droits de douane et sans contingents, en conformité avec la Déclaration de Hong Kong ;
- Faire des efforts substantiels en vue de la conclusion rapide et fructueuse de la Déclaration des Négociations commerciales du Cycle de Doha, avec des résultats ambitieux, généraux, équilibrés et axés sur le développement.

Pour atteindre les buts ci-dessus, il est impératif que les questions concernant les PMA restent une priorité dans l'agenda international. La 9^{ème} conférence ministérielle de l'OMC doit servir de plate-forme pour rappeler aux Etats Membres leurs engagements. Trois questions principales seront les indicateurs de la prise en compte des intérêts des PMA.

L'accès aux marchés

Dans le cadre du paquet de Bali, les PMA ont exposé dans le document TN/C/W/63 des propositions en vue de la mise en œuvre de la décision relative à l'accès en franchise de droits et sans contingents, prise par les Membres lors de la Conférence Ministérielle de Hong Kong de 2005, de l'adoption de critères pour des règles d'origine préférentielles simples et flexibles qui accroîtraient les exportations en provenance des PMA, et fait une présentation dans le domaine du coton, en couvrant les aspects à la fois commerce et développement et une présentation pour rendre opérationnelle la dérogation sur les services en faveur des PMA.

La Conférence ministérielle de Hong Kong avait en effet convenu d'octroyer au moins 97 pourcent d'accès aux marchés en franchise de droits et de contingents aux produits originaires des PMA. Toutefois les résultats obtenus sont bien en deçà des attentes des PMA au regard de la possibilité offerte aux pays d'exclure les produits à viser, et de décider des pays qui en bénéficieraient. Les produits des PMA soumis à des restrictions d'exportation et les 3 pourcent de lignes tarifaires exclues peuvent en réalité couvrir une grande part des exportations les plus précieuses des PMA. La décision crée un très mauvais précédent. Les exportations des PMA sont fortement concentrées et limitées à un petit nombre de lignes tarifaires. En conséquence, l'exclusion d'un produit pour lequel un PMA est compétitif sape les perspectives de développement du pays affecté, ainsi que sa capacité à sortir par ses propres moyens de la catégorie des PMA.

Les règles d'origine sont cruciales pour un accès aux marchés effectif pour les PMA. Selon la CNUCED, les « règles d'origine » qui s'appliquent aux produits importés des PMA à des conditions préférentielles sont la principale raison des faibles niveaux d'utilisation des préférences. A Hong Kong, il a été convenu que les règles d'origine préférentielles applicables aux importations des PMA devraient être transparentes et simples et devraient contribuer à faciliter l'accès aux marchés. Bien que certains pays aient révisé leurs règles d'origine préférentielles, il reste beaucoup à faire.

La question du coton

En 2004, le Conseil général de l'OMC avait convenu que la question du coton devait être traitée de manière ambitieuse, rapide et spécifique dans le cadre des négociations sur l'agriculture. A cet égard les membres avaient décidé à Hong Kong, d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation pour le coton par les pays développés d'ici 2006. Les membres ont également convenu que les pays développés accorderont un accès en

franchise de droits et de contingents aux exportations de coton en provenance des PMA dès le commencement de la période de mise en œuvre.

Mais jusque là rien n'est effectif. La question du coton reste au cœur des discussions et devrait être traitée à Bali dans le cadre d'un paquet convenu.

Mise en oeuvre de la dérogation sur les services

Lors de la dernière conférence ministérielle en 2011, les membres ont adopté la toute première dérogation sur les services dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), leur permettant d'octroyer un accès au marché préférentiel aux services et fournisseurs de services des PMA. Il s'agissait d'une avancée importante dans le système commercial multilatéral pour aider les PMA à s'assurer une part importante du commerce mondial des services, à un moment où le secteur des services enregistre une croissance continue.

Toutefois, alors que le secteur des services contribue de manière importante au PIB des PMA, la part de ces pays dans le commerce mondial des services n'est que d'1,5 pourcent environ. Ceci rend d'autant plus urgente l'opérationnalisation effective de la dérogation sur les services.

Toutefois, vu que la dérogation n'oblige pas les membres à octroyer des préférences de manière automatique, son utilité dépendra d'un point, à savoir si un membre accorde ou non des préférences dans des secteurs et modes que les PMA peuvent effectivement utiliser. En effet, le mode 4, relatif au mouvement des personnes physiques, est un des secteurs dont les PMA pourraient largement tirer parti, en particulier eu égard aux travailleurs peu qualifiés. Malheureusement, ce mode est souvent subordonné à des procédures contraignantes. Le rapport sur les PMA 2012 de la CNUCED souligne l'importance que revêtent les transferts d'argent de la Diaspora comme ressources importantes pour le développement. Les PMA devraient mettre l'accent sur la nécessité d'avoir des préférences appropriées à leur réalité.

Conclusion

Les objectifs fixés lors du lancement du cycle de développement de Doha ne sont toujours pas atteints en raison de nombreux blocages qui font dire à certains que le multilatéralisme serait en crise. En effet, entre autres engagements contenus dans le programme de Doha, les membres avaient affirmé que les intérêts de tous les pays en développement, notamment les PMA, seront au cœur des préoccupations du Cycle, tout comme les négociations sur toutes les questions en suspens feront partie intégrante du programme de travail. Un mandat de mise en œuvre de l'article 20 visant des réformes plus poussées dans l'agriculture avait aussi été donné.

Le paquet de Bali devrait couvrir de manière exhaustive les propositions des PMA, ainsi que les propositions de l'Inde traitant des préoccupations de sécurité alimentaire dans l'agriculture. Celles-ci visent à corriger les déséquilibres historiques et ne devraient pas faire l'objet de concessions en contrepartie de nouvelles questions telles que la facilitation des échanges. L'Accord sur la facilitation des échanges ne devrait pas être acceptée, à moins qu'il n'y ait un équilibre entre les engagements de la Section une et de la Section deux concernant la constitution de capacité et qu'il ne donne au PMA une marge d'action suffisante.

L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents devrait être fourni aux PMA sans réserves ou conditionnalités. Une aide pour le commerce non-conditionnelle devrait être fournie pour renforcer la capacité productive des PMA, afin d'assurer une croissance équitable et inclusive. L'engagement souscrit par l'OMC sur le commerce du coton devrait être pleinement mis en œuvre dans l'esprit et dans la lettre.

Les PMA ne devraient pas conclure des accords plurilatéraux dont le seul effet pourrait être de marginaliser leurs intérêts et leur participation.



Nathan Irumba

Directeur exécutif de SEATINI (Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute). Il a été ambassadeur de l'Ouganda auprès des Nations Unies, l'organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales à Genève (1996-2004). Il a été négociateur en chef de l'Ouganda dans les négociations commerciales de l'OMC

ACCES AU MARCHÉ

Accès en franchise de droit et sans contingent : Quels gains pour les PMA africains ?

Vinaye Ancharaz et Sam Laird

Le régime de préférences commerciales en franchise de droits et sans contingent dont bénéficient les PMA de la part de certains pays développés tarde à produire les effets escomptés à cause du blocage qui prévaut dans sa mise œuvre, ravivé par les comportements protectionnistes de certains pays.

Il est reconnu depuis longtemps que les préférences commerciales peuvent stimuler la diversification vers des activités d'exportation à plus forte valeur ajoutée. En effet, la transformation structurelle des économies en développement était un but du Système de préférences généralisées (SPG) lors de son lancement en 1971. Il y a eu depuis lors un appel constant à aller de l'avant pour améliorer le SPG et octroyer des préférences plus significatives aux PMA. Bien qu'un certain nombre de régimes de ce type aient par la suite été établis (voir Tableau 1), la demande d'amélioration des préférences n'a pas faibli.

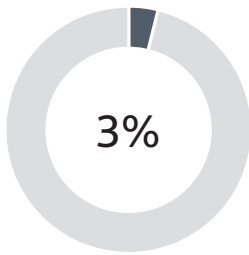
Lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005, les membres de l'OMC s'étaient mis d'accord sur le fait qu'à terme « les pays développés et ceux en développement Membres qui se déclarent en mesure de le faire, conviennent de mettre en œuvre un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits originaires de tous les PMA, d'ici 2008 ». Cependant, l'ardeur de cette déclaration avait été immédiatement tempérée par une clause dérogatoire: « Les membres qui ont en ce moment des difficultés à fournir un accès aux marchés (...) accorderont un accès en franchise de droits et de contingents pour au moins 97 pourcent des produits en provenance des PMA définis au niveau de la ligne tarifaire » tout en prenant des mesures pour réaliser progressivement 100 pourcent d'accès en franchise de droits et de contingents.

Tableau 1: Régimes de préférences commerciales existants pour les PMA

Pays (Année)	Brève description du régime
Canada (2003)	Franchise de droits, sans contingents, à l'exclusion des positions tarifaires hors contingents pour les produits laitiers, la volaille et les œufs.
Chine (2010)	Traitement tarifaire à taux nul pour 4.788 lignes tarifaires (60%) à étendre à terme à 97%,
Corée (2000)	Accès en franchise de droits, sans contingents, étendu à la totalité des lignes tarifaires en 2010.
Inde (2008)	Accès en franchise de droits pour 85% des lignes tarifaires du niveau à 6 chiffres du SH.
Japon (2007)	Accès en franchise de droits sans contingents pour 8.859 lignes tarifaires (ou 98% au niveau de la ligne tarifaire), couvrant plus de 99% en termes de valeur des importations.
UE (2001)	L'initiative Tout sauf les armes (TSA) permet un accès en franchise de droits et sans contingents pour tous les produits en provenance des PMA (à l'exception des armes et des munitions).
USA AGOA (2000)	1.835 produits en provenance de pays africains éligibles peuvent bénéficier d'un traitement en franchise de droits sur le marché américain.
USA LDBDC (1976)	3.451 produits admis en franchise de droits au titre du SGP; 1.430 produits supplémentaires pour les pays en développement bénéficiaires du statut de PMA (least-developed beneficiary developing countries - LDBDC).

Source: Laird (2012)

L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent était un élément important du « paquet pour les PMA » pour lequel des résultats rapides étaient prévus lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2011. Cependant, aucune décision sur l'opérationnalisation de cet accès n'avait été prise à ce moment-là et il semble peu



Les trois pour cent des lignes tarifaires exclues pourraient couvrir entre 90 pourcent et 98 pourcent de l'ensemble des exportations des PMA.

probable que cette question apparaisse à l'ordre du jour de la réunion de Bali cette année. En l'absence de progrès sur l'accès en franchise de droits et de contingents, le débat s'est concentré sur les gains potentiels pouvant découler d'un régime de 97 pourcent d'accès en franchise de droits et sans contingents par rapport à l'accès illimité, et sur des règles d'origine connexes. Les données disponibles montrent que les gains commerciaux supplémentaires pour les PMA seraient assez limités dans un régime d'accès en franchise de droits à 97 pourcent, car 3 pourcent des lignes tarifaires exclues pourraient couvrir entre 90 pourcent et 98 pourcent de l'ensemble des exportations des PMA. Ce pourcentage très élevé des échanges reflète le fait que cette exclusion de 3 pourcent de lignes tarifaires tend à exclure le gros des exportations de textiles et de vêtements en provenance de PMA tels que le Bangladesh et le Cambodge.

Impacts mitigés

Un résultat positif de la Déclaration de Hong Kong est que certaines économies émergentes sont à présent entrées dans la ligue de pays qui octroient des préférences. On s'attend à ce que le régime de préférences commerciales en franchise de droits de l'Inde, lancé en 2008, offre un accès en franchise de droits pour 85 pourcent de ses lignes tarifaires, lorsque le régime deviendra opérationnel en 2012. La Chine a démarré son régime de franchise de droits en visant 60 pourcent en 2010, mais avec comme objectif l'extension de son traitement à tarif nul à 97 pourcent de ses lignes tarifaires. Le Brésil a annoncé le lancement de son régime d'accès en franchise de droits et de contingents en 2011 – mais n'a pas encore donné suite à cette promesse. La Corée – qui n'est pas une « économie émergente » au sens conventionnel du terme – a lancé, début 2000, un régime d'accès en franchise de droits et de contingents au titre d'une dérogation, mais l'a étendu à 95 pourcent des lignes tarifaires en 2011.

S'il est trop tôt pour évaluer pleinement ces régimes, les données dont on dispose suggèrent qu'ils n'ont pas réussi, jusqu'ici, à stimuler des exportations à forte valeur ajoutée chez les PMA. Ainsi, si les PMA africains comptaient pour 21,5 pourcent des exportations de l'Afrique vers l'Inde, à hauteur de 40 milliards de dollars en 2011, exclusion faite de l'Angola, exportateur pétrolier majeur, ceci ne représente qu'une part de 6,4 pourcent. De même, alors qu'en 2011, 99 pourcent de toutes les importations des PMA vers la Chine relevaient du régime d'accès en franchise de droits, la Chine a peu importé des PMA africains, en dehors du pétrole et de quelques autres produits de base. Il semble que l'efficacité de ces régimes est restreinte par leur conception même – une critique formulée dans le passé, contre les régimes des pays développés. Le régime de préférences commerciales en franchise de droits de l'Inde, par exemple, exclut un certain nombre de produits clés qui intéressent les PMA africains du point de vue des exportations tels que les fruits et légumes, les noix, le café, le thé, le maïs et les produits du tabac, et offre des concessions limitées sur plusieurs autres (fleurs coupées, huiles végétales et vêtements).

La plupart des pays développés mettent traditionnellement en œuvre des régimes d'accès en franchise de droits et de contingents à des niveaux d'ambition divers (Tableau 1). Les Etats-Unis appliquent depuis 2000 deux régimes régionaux en matière de franchise de droits, notamment l'AGOA (Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique), qui offre à 40 pays africains désignés, dont 26 PMA, un traitement en franchise de droits sur 1835 produits. L'AGOA doit arriver à expiration en 2015.

Cependant, alors que les régimes d'accès en franchise de droits et de contingents du Canada, du Japon et de l'UE octroient un accès en franchise pour plus de 98 pourcent des lignes tarifaires et comptent peu de produits exclus, l'OMC estime que, dans l'ensemble, les régimes américains de préférences commerciales n'admettent en moyenne que 82,4 pourcent des importations en franchise de droits, avec des exclusions systématiques. Cependant, ce chiffre est non représentatif, car près de 90 pourcent de toutes les importations enregistrées au titre de l'AGOA concernent le pétrole. La plupart des droits de la nation la plus favorisée sur les produits exclus de l'AGOA sont en moyenne de plus de 30 pourcent.

Il n'est donc pas surprenant que les régimes préférentiels existants aient eu des effets mixtes sur les exportations en provenance des PMA africains, en particulier à la marge

extensive. Parmi les produits manufacturés, seuls les vêtements semblent avoir bénéficié de tels régimes, en particulier de l'AGOA qui propose une règle de transformation unique pour les vêtements et permet aux exportateurs de s'approvisionner en intrants auprès de pays tiers. Paradoxalement, si les textiles sont généralement reconnus comme un lien critique dans la construction d'une industrie des vêtements verticalement intégrée et à forte valeur ajoutée, les produits textiles sont exclus dans le cadre de l'AGOA, tout comme les produits en cuir et les chaussures, et une large gamme de produits industriels transformés, notamment les produits laitiers, le sucre, le cacao et le coton. Des règles d'origine plus strictes dans d'autres régimes ne sont pas favorables non plus aux textiles. Par exemple, la règle de double transformation de l'UE – qui exigeait que les vêtements fassent l'objet d'une opération d'assemblage, plus au moins une opération de pré-assemblage – est perçue comme technologiquement contraignante pour les PMA. Ceci doit cependant changer, l'UE ayant assoupli ses règles d'origine de manière significative en 2011.

Amélioration des régimes d'accès en franchise de droits et de contingents

Les PMA africains pourraient bénéficier d'un programme ambitieux, qui offre davantage de libéralisation, de l'accès au marché américain, selon une recherche récente. Ainsi, en se fondant sur un modèle informatique d'équilibre général (computable general equilibrium – CGE), Bouët et al. estiment, en 2010, que la pleine mise en œuvre d'un régime d'accès en franchise de droits et de contingents par les pays de l'OCDE stimulerait les exportations en provenance des PMA de près de 2 milliards de dollars US (soit 17 pourcent), sans effets majeurs sur les pays qui octroient des préférences.

Une autre étude de 2010, de Sam Laird – commanditée par l'ICTSD – se sert d'un modèle d'équilibre partiel pour examiner l'impact de l'octroi d'un traitement en franchise de droits de 100 pourcent pour les exportations en provenance des PMA, par un groupe de partenaires commerciaux choisis – notamment 4 grands pays développés ayant des régimes de préférences commerciales de longue date (Canada, UE, Japon et Etats-Unis), un pays ayant un programme de franchise de droits assez récent (Corée) et deux pays émergents (Chine et Inde). Les résultats montrent que les exportations en provenance des PMA enregistreraient une hausse de 2,9 pourcent en moyenne, les impacts les plus importants venant de l'Inde (21,7 pourcent), la Corée (12,9 pourcent) et les Etats-Unis (11,8 pourcent). Les impacts sur le reste du monde sont insignifiants (Tableau 2).

L'étude montre que les pays qui visent près de 100 pourcent de franchise de droits tels que le Canada et l'UE enregistreront de très faibles hausses des exportations en provenance des PMA. L'impact modéré estimé d'une expansion du régime chinois (1,7 pourcent) semble lier au fait que le gros des importations chinoises (90 pourcent en 2011) en

Tableau 2: Effets d'un régime en totale franchise de droits et sans restrictions quantitatives sur des exportations choisies des PMA appliqué par un pays qui octroie des préférences (% de changement)

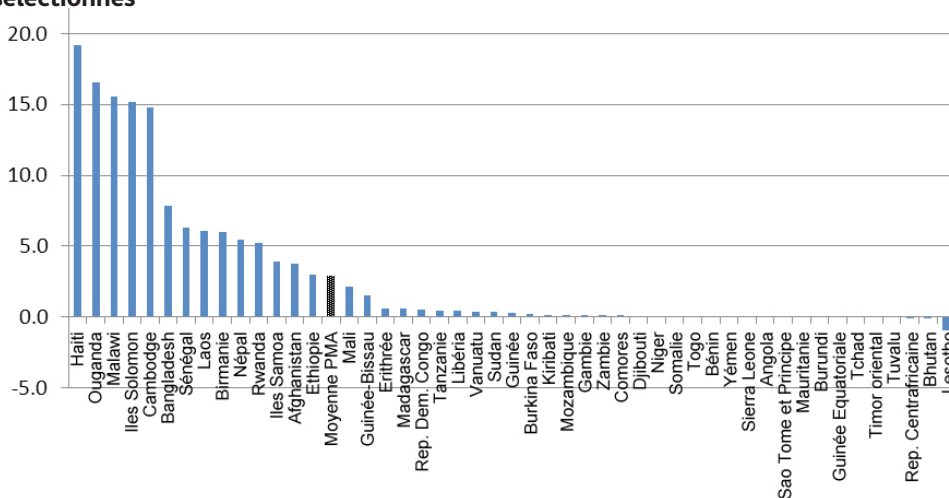
PMA	Total	Canada	Chine	UE	Japon	Corée	USA
Angola	0	0	0	0	0	3,6	0
Bangladesh	7,8	0	63,5	0	0	73,8	22,2
Burkina Faso	0,2	0	0	0	0	20,8	27,9
Cambodge	14,8	0	19,3	0	0,1	4,1	27,8
Ethiopie	3	-	0,7	0	0,7	139	-0,1
Haïti	19,2	0	9,5	0	0	13,7	21,4
Madagascar	0,6	0	5,6	0	0	10,5	-1,4
Malawi	15,6	-	58,7	0	0	0	109,3
Népal	5,5	0	66,1	0	0,1	3,2	7,6
RDP Lao	6	0	8,3	-0,1	2,4	0,1	15,5
Rwanda	5,2	-	0,2	0	0	0,1	0,2

Source: Adapté de Laird (2012)

provenance des PMA sont constitués de matières premières et des combustibles, qui sont déjà soumis à peu de droits, voire aucun, alors que la Chine est également compétitive par rapport aux produits manufacturés des PMA en général.

En ce qui concerne les pays, Haïti, l'Ouganda, le Cambodge, le Bangladesh, le Sénégal et le Népal sont les plus grands gagnants. A l'autre extrême, le Lesotho semble être le seul pays largement perdant (figure 1). Pour autant, ce pays ne perd que juste 1 pourcent des importations, soit près de 5 millions de dollars US. Cette perte résulte de l'érosion de sa marge de préférences – essentiellement aux Etats-Unis – au profit d'autres PMA en concurrence, tels que le Bangladesh et le Cambodge.

Figure 1: Les effets d'un marché en franchise de droits et sans contingent pour les PMA sélectionnés



Source: Basé sur Laird (2012)

Conclusion

La perte subie par le Lesotho ne devrait pas être un obstacle aux négociations menées par les PMA pour mettre en œuvre un régime général d'accès en franchise de droits et de contingents. Comparée aux gains globaux engrangés par les PMA, cette perte peut aisément être compensée par l'amélioration du traitement spécial et différencié en faveur des PMA et par une poursuite de l'acheminement des flux d'aide pour le commerce, pour aider le Lesotho à s'adapter à la nouvelle situation. Le Lesotho a reçu 194 millions de dollars US d'aide pour le commerce en 2010, une somme qui s'accroît de manière constante depuis 2005.

Malheureusement, la mise en œuvre d'un régime d'accès en franchise de droits et de contingents pour les PMA est actuellement bloquée en grande partie en raison de l'insistance des Etats-Unis pour qu'il fasse partie de l'accord du Cycle de Doha. Cette position reflète partiellement la crainte des Etats-Unis que l'ouverture de ses marchés des vêtements n'entraîne une concurrence accrue de la part des pays tels que le Bangladesh et le Cambodge. La recherche récente montre toutefois que de telles craintes sont infondées. Par exemple, les importations canadiennes depuis les PMA n'ont pas vécu d'augmentation forte après que le Canada ait ouvert son programme de préférences douanières pour les PMA en janvier 2003 et adopté des règles d'origine flexibles concernant les vêtements. En outre, les estimations du modèle CGE suggèrent que les effets potentiels de l'octroi, par les Etats-Unis, d'un plein accès en franchise de droits et de contingents pour les PMA ne représenteraient qu'une baisse de juste 0,5 pourcent du produit de l'industrie américaine du vêtement. Les effets sur l'emploi qui en résultent, bien que concentrés dans les Etats traditionnels de l'industrie textile, seront plutôt mineurs, au vu des gains généraux. Il est temps pour les législateurs américains de regarder au-delà de leurs intérêts défensifs dans les textiles et de montrer leur engagement réel en faveur du développement des PMA, dont plus des deux-tiers sont africains.



Vinaye Ancharaz
Économiste principal dans la division développement de l'ICTSD.



Sam Laird
Consultant indépendant et Professeur invité pour TRAPCA, Tanzanie.

FACILITATION DES ECHANGES

L'accord sur la facilitation des échanges : A qui bénéficierait-il ?

Alioune Niang

S'il ne fait aucun doute que l'accord sur la facilitation des échanges en cours de négociation pourrait générer plusieurs milliards de dollars pour l'économie mondiale, il en est autrement sur les avantages que chaque pays pourrait tirer de cet accord. Tel que conçu, cet instrument à vocation multilatérale serait plus bénéfique aux pays riches que ceux en développement.

Les négociations pour arriver à un accord sur la facilitation des échanges s'inscrivent dans le cadre du cycle de négociations de Doha lancé en 2001. En effet, les Membres de l'OMC, à travers le Paragraphe 27 de la Déclaration finale de la Conférence ministérielle de Doha, ont exprimé leur volonté de travailler en faveur de la facilitation des échanges et d'ouvrir des négociations pour y arriver. A ce titre, le Comité des négociations commerciales de l'OMC a établi le Groupe de Négociations sur la Facilitation des Echanges dans le but de l'adoption d'un instrument juridique international qui promouvrait les bonnes pratiques en matière de circulation internationale des marchandises.



La question de la facilitation des échanges est au centre d'importants enjeux économiques. L'étude publiée par l'OCDE intitulée les Indicateurs sur la Facilitation des Échanges – révèle que les coûts supportés directement par les entreprises exportatrices se situent entre 2 et 15 pourcent de la valeur des biens destinés à l'exportation, et leur suppression ou leur forte réduction, aurait un impact direct et positif sur la croissance de l'économie mondiale. L'OCDE estime

que la réduction des coûts du commerce mondial de 1 pourcent augmenterait le revenu mondial de plus de 40 milliards de dollars dont 65 pourcent iraient aux pays en développement. Ainsi, dans l'environnement économique international actuel caractérisé par une baisse des droits de douane, l'accent est davantage mis sur les formalités simples, la rapidité dans le traitement des opérations d'importation pour la circulation transfrontalière des marchandises. Pour cela, les administrations douanières doivent jouer un rôle fondamental parce qu'un dédouanement rapide, efficace, moins coûteux, favorise la compétitivité des entreprises et accroît l'investissement étranger.

C'est cette réalité du commerce international qui semble justifier la détermination des Membres de l'OMC à aller vite vers la conclusion d'un accord sur la facilitation des échanges. Cet accord en négociation porte sur le principe de la rapidité dans le traitement des opérations d'exportation et d'importation. Il est perçu comme un approfondissement de la règle de non-discrimination qui gouverne le système commercial multilatéral et dont l'une des variantes est la clause du traitement national et la Nation la Plus Favorisée. En effet cet accord en cours de négociation contient des dispositions qui interdisent la discrimination et instituent le principe du traitement similaire et l'impartialité dans les échanges commerciaux (Article 9).

L'accord sur la facilitation des échanges serait sans doute l'un des résultats les plus attendus, sinon souhaités lors de la 9ème conférence ministérielle de l'OMC à Bali en fin d'année. Certains observateurs ont estimé que sa conclusion pourrait épargner la Conférence Ministérielle de Bali d'un échec. Toutefois les débats autour des avantages que chaque partie pourrait en tirer se poursuivent et soulèvent en même temps quelques interrogations sur les profits attendus par les pays développés, en développement ou les PMA.

L'accord sur la facilitation des échanges : un instrument international au service des exportations des pays développés

En s'inscrivant dans une perspective d'accélération et de simplification des procédures douanières l'accord sur la facilitation des échanges devrait contraindre aux membres de l'OMC à procéder à diverses réformes en vue de simplifier et d'harmoniser les réglementations douanières. Ainsi, il suppose de nouvelles réglementations, une formation adaptée aux agents intervenants dans les opérations, des réformes institutionnelles à travers la rationalisation des structures nationales dédiées au commerce international, des infrastructures ainsi que des équipements modernes. L'accord contraint les Membres à adopter ou à maintenir des procédures permettant de présenter les documents relatifs à l'importation, les renseignements requis et les organismes pertinents intervenant dans les opérations dans le but de déclencher le traitement des marchandises bien avant leur arrivée et ceci dans le but d'accélérer la main levée de celles-ci dès leur arrivée au port, à l'aéroport ou au poste de douane à la frontière. L'accord prévoit même des facilitations additionnelles aux opérateurs agréés concernant les formalités et procédures d'importation et de transit. Il demande également aux membres de créer un guichet unique permettant aux importateurs ou exportateurs de gagner du temps.

Les mesures de facilitation des échanges prévues par le projet d'accord sont les suivantes :

- La réduction des exigences en matière de documents et de données requises
- Moins d'inspections matérielles et de prospection des marchandises
- Une main levée rapide
- Le paiement différé des droits, taxes et impositions
- Une déclaration de marchandise unique pour toutes les importations et exportations d'une période donnée, et
- Le dédouanement de la marchandise dans les installations de l'opérateur agréé ou dans un autre endroit agréé par les douanes.

De telles mesures, bien que facilitant les échanges semblent plus lever les contraintes des pays développés que celles des pays pauvres dans le commerce multilatéral. Alors que les pays développés sont confrontés aux difficultés liées à la lenteur et aux lourdeurs administratives dans le traitement des opérations d'exportation ou d'importation de produits vers les pays sous développés, ceux-ci font face à d'autres problèmes qui ne sont pris en compte par cet accord. En effet, les difficultés que les PMA et les PED rencontrent dans les marchés des pays développés sont plutôt liées aux normes sanitaires et phytosanitaires de plus en plus élevées et qui portent sur la qualité des produits et non aux autres aspects, telle l'absence d'infrastructures de qualité, de personnes qualifiées dans les administrations.

En apportant des solutions aux difficultés liées au traitement des opérations d'exportation ou d'importation de produits, constituant surtout les préoccupations des pays développés, cet accord serait sans doute plus avantageux pour ces derniers qui dominent déjà largement les exportations. Ceci permettrait tout simplement à ces pays de booster leurs exportations et d'accentuer leur domination dans le commerce mondial. Le seul intérêt pour les pays pauvres dans cet accord pourrait se situer à la réduction ou l'annulation des coûts directement ou indirectement supportés par le négociant ou le paiement différé des droits de douane ou des taxes.

En outre, en consacrant dans son article 4 portant procédures de recours, la possibilité pour les entreprises, les exportateurs d'attaquer les décisions, les mesures ou lois nationales en violation avec l'accord sur la facilitation des échanges, l'accord sera fortement déséquilibré. En effet, même s'il ouvrira éventuellement aux particuliers le droit d'invoquer les accords devant les juridictions nationales ou communautaires, ce qui

réglera la question de l'application directe des règles de l'OMC, il est difficile d'imaginer que les entreprises des PMA et des pays en développement pourront supporter toutes les charges en demandant au juge de la Cour européenne par exemple, de contrôler la conformité d'un règlement de l'Union Européenne par rapport à l'accord de l'OMC. Donc en réalité, seules les entreprises qui ont une capacité financière très importante et qui ont le soutien de leurs pouvoirs publics, pourront rendre effectif leur droit de contester les législations nationales des pays tiers. Le projet d'accord sur la facilitation des échanges ne prend pas en compte les contraintes financières du secteur privé des PMA et des PED et il ne prévoit aucun mécanisme d'assistance technique ou financière.

Quels risques pour les PMA et les PED ?

Le premier défi auquel les PMA et les PED doivent faire face est relatif au respect des prescriptions imposées par l'accord. En effet, ils sont tenus d'une obligation d'informer en permanence les négociants où qu'ils se trouvent dans le monde et qui désirent connaître avant l'opération, les droits de douane à payer, les taxes, ainsi que toute autre information pertinente. Ces négociants doivent impérativement être informés de toute nouvelle réglementation ayant un effet sur leurs activités d'importation et d'exportation. Bien que l'accord prévoit les mesures d'assistance techniques et un appui financier pour les PMA, ces derniers seront confrontés à de nombreux défis à savoir : de profondes réformes institutionnelles pouvant conduire à la fusion ou à la création de nouveaux organes, de nouvelles réglementations, des équipements et des infrastructures garantissant la rapidité et l'efficacité dans le traitement des opérations d'importations et d'exportations, mais également d'un personnel administratif hautement qualifié.

L'accord entraînera une importante perte de recettes pour les PMA et les PED avec l'option de supprimer les pénalités qui frappent les entreprises pour certains manquements, le mode de facturation des services fournis par l'administration, la réduction voire la disparition de certaines chaînes de valeur sans compter la possibilité de différer le paiement des taxes ou droits de douane et des commissions, ce en vertu du principe de la rapidité visé par cet accord. Par sa nature purement libérale, il n'est pas exclu que certains services traditionnellement accomplis par la douane soient privatisés et contrôlés par les firmes, surtout les multinationales des pays développés. Autant de mesures moins avantageuses pour les PMA qui n'ont pas manqué à s'opposer à la création d'une telle discipline multilatérale applicable en la matière. En effet, alors que les pays en développement sont plutôt favorables à l'idée selon laquelle la question de la facilitation des échanges doit être abordée et réglée de façon autonome par chaque pays, les pays développés continuent de porter et soutenir le débat sur la nécessité de créer un accord multilatéral sur la facilitation des échanges dont ils bénéficieraient plus.

Conclusion

Avec un ralentissement à la fois de la croissance et des échanges mondiaux, l'accord sur la facilitation des échanges apparaît comme l'une des solutions préconisées par les Membres de l'OMC. Toutefois, les aspects couverts par cet accord ne semblent pas prendre en compte les préoccupations de tous les pays. Il ressort de certaines analyses que cet accord viserait à promouvoir les exportations en provenance des pays développés au grand dam des pays moins développés. L'accord ouvrira davantage le marché des PED et des PMA et exposera leurs entreprises locales à une concurrence inédite de celles étrangères et sans oublier les importantes pertes de recettes qui pourraient en résulter. A cet effet, même s'ils sont également concernés par les négociations relatives à la facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC, les pays du Sud en général et ceux regroupés en blocs régionaux ou commerciaux en particulier, doivent en premier lieu, être préoccupés par les entraves au développement des échanges communautaires. La facilitation des échanges doit d'abord être effective dans l'espace régional avant son extension au niveau mondial. L'avenir du commerce réside actuellement dans le régionalisme, qui constitue l'unique alternative au multilatéralisme en berne.



Alioune Niang

Chargé de programme
commerce, intégration régionale
et négociation multilatérale
au Centre Africain pour le
Commerce, l'Intégration et le
Développement (CACID)/ réseau
ENDA Tiers Monde, Dakar,
Sénégal

DERNIER MOT

Pourquoi l'OMC ne fait-elle plus rêver ?

Cheikh Tidiane Dieye

Après plus d'une décennie de négociations commerciales infructueuses, l'OMC est au pied du mur. Et la perspective de la 9ème conférence ministérielle en décembre prochain à Bali ne suscite guère plus d'espoir de parvenir à des accords concrets. Personne ne croit plus aux miracles attendus du cycle dit du développement.

Après quelques mois de la 9ème conférence ministérielle de l'OMC prévue à Bali en Indonésie, en décembre prochain, le calme qui règne dans les capitales africaines est sans doute le meilleur baromètre pour mesurer le recul de l'engouement des acteurs - Etats, institutions régionales comme société civile - pour les négociations commerciales multilatérales. Je me suis évertué, en juin dernier, à aborder la question des négociations à l'OMC lors d'une rencontre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en faisant observer aux Etats Membres présents que la 9ème Conférence de l'OMC devait faire l'objet d'une attention significative de leur part, du fait entre autres, des possibilités de relancer le débat sur des dossiers tels que le coton, l'accès sans droits ni quotas pour les PMA et l'aide pour le commerce. Le traitement réservé à ma question était à la mesure du désintérêt qu'elle semblait avoir suscité à leur niveau. Mon observation n'avait suscité aucun commentaire. L'OMC ne les fait plus rêver, et les négociations régionales ou bilatérales dans lesquelles ils sont engagés leur semblent infiniment plus concrètes et plus déterminantes que les péripéties d'un cycle au résultat incertain. Dans un tel contexte, il est facile de comprendre où sera mise la priorité, surtout s'il faut opérer des arbitrages pour l'affectation des maigres ressources financières et humaines disponibles dans les Etats africains.

Les espoirs déçus de la Déclaration de Doha

Le lancement du programme de Doha pour le développement avait suscité un immense espoir dans le monde en développement. L'ambitieuse déclaration de Doha était truffée d'engagements généreux en faveur des pays en développement, en particulier les PMA. Mais avec le recul, on se rend compte que ceux-ci étaient peut-être beaucoup trop généreux pour être réalistes. Confrontée à la dure réalité des négociations autour des intérêts commerciaux souvent inconciliables, la déclaration de Doha s'est bien vite révélée impossible à se traduire en décisions concrètes. Ne dit-on pas que le diable est dans le détail ?

Le cycle de Doha devait permettre de jeter les bases d'une restructuration du système commercial multilatéral. Son objectif était de corriger les déficiences d'un système largement bâti autour des intérêts d'un nombre restreint de pays développés, pour mettre en place de nouvelles règles plus favorables au développement et plus adaptées aux réalités de la gouvernance économique mondiale devenue multipolaire et complexe. Après une douzaine d'années d'intenses pourparlers, on peut constater et regretter que les fruits attendus n'apparaissent pas.

Le cycle de développement est bloqué, pris au piège des ambitions et des batailles entre pays développés et pays en développement ou pays émergents.

L'engagement à supprimer les soutiens internes qui créent des distorsions sur les marchés mondiaux et les subventions à l'exportation est resté lettre morte. Pendant que les pays développés profitent de ce statu quo qui les arrange, en maintenant leurs subventions agricoles par un simple jeu de transfert entre les boîtes orange, bleue et verte, les pays pauvres continuent de subir les effets de la spéculation financière qui accentue la volatilité des prix des produits alimentaires

L'exemple le plus emblématique du déséquilibre du système multilatéral est donné par le cas du coton africain. Principal produit d'exportation et pourvoyeur de devises pour de

nombreux pays africains pauvres, en particulier les PMA comme la Burkina Faso, la Mali, le Bénin et le Tchad, le coton voit son sort tenaillé entre le marteau des subventions et l'enclume des jeux, batailles et stratégies de négociations des puissances commerciales et agricoles autour des règles de l'accord sur l'agriculture. Depuis Hong Kong en 2005, on avait pris l'engagement de réserver au coton un traitement spécifique, rapide et ambitieux. L'Association pour la promotion du Coton en Afrique (APROCA) et l'Association cotonnière africaine (ACA) apprécieront mieux que moi la réalité de cet engagement. Les pays du C4 se sont désormais faits à l'idée que le coton n'avancera pas sans l'agriculture. Or on sait que l'agriculture n'avancera pas non plus sans une avancée sur les produits industriels, à cause de la logique du parallélisme des intérêts désormais bien installée à l'OMC.



Le système commercial multilatéral a ceci de particulier que lorsque les pays développés sont contraints à prendre des engagements favorables aux pays en développement, le système leur offre toujours une brèche pour ne pas appliquer les décisions ou pour les appliquer sélectivement. Lorsqu'ils donnent des concessions, c'est bien souvent sur les marges, comme en témoigne l'engagement à accorder un accès sans droits ni quotas à 97

pourcent des produits originaires des PMA. Les observateurs avancent que dans de nombreux cas, les 3 pourcent exclus contiennent l'essentiel des produits que les PMA sont en mesure d'exporter sur les marchés des pays industrialisés.

Affirmer que le système commercial multilatéral n'est pas assez ouvert et démocratique n'est pas une critique facile de l'OMC. Encore moins une opposition au multilatéralisme ou à l'ouverture commerciale. C'est le constat d'une réalité bien admise.

L'indispensable réforme de l'OMC

Une réforme profonde du mode de fonctionnement de l'OMC ainsi que des règles commerciales actuelles est nécessaire. Je ne crois pas que ceux qui défendent une telle position militent pour la disparition de l'OMC. Bien au contraire, cette réforme pourrait être le point de départ pour réorganiser les règles commerciales autour d'objectifs de développement plus fondamentaux qui prendraient en compte les effets non commerciaux des négociations multilatérales.

Une réforme profonde du mode de fonctionnement de l'OMC ainsi que des règles commerciales actuelles est nécessaire.

Au Nord comme au Sud, les règles de l'OMC sont perçues, à tort ou à raison, comme étant des mesures extérieures, peu démocratiques, qui s'imposent aux peuples et qui promeuvent des intérêts capitalistes contrôlés par des firmes multinationales. Au Nord, on estime que l'ouverture des marchés et la dérégulation sont parmi les causes de la perte massive des emplois ; au Sud, on leur attribue la baisse des recettes des Etats et le recul des productions nationales du fait de la concurrence déloyale. Dans les pays en développement, la libéralisation, souvent brutale et prématurée, des secteurs agricoles s'est révélée inadéquate pour répondre aux contraintes spécifiques de développement auxquels ils font face. Les inégalités se sont davantage creusées entre les pays et au sein de nombreux pays. Les marchés agricoles ne sont pas devenus plus efficaces qu'ils ne l'étaient, comme en témoignent les crises alimentaires récentes.

La question n'est pas de savoir si les opinions exprimées ça et là sur l'OMC sont vraies ou fausses. L'enjeu ne se trouve pas dans une querelle entre ceux qui sont pour ou contre l'OMC. Le blocage actuel offre une vraie occasion de repenser l'OMC pour lui ouvrir les portes d'un avenir plus conforme à la réalité mondiale. Les règles qui bordent les espaces de la gouvernance mondiale ne peuvent pas être élaborées par deux, quatre ou huit puissances économiques supposées ou réelles. Le nouveau Directeur général de l'OMC, le Brésilien Roberto Azevedo, qui remplacera prochainement Pascal LAMY, est bien placé pour comprendre ces nouvelles contingences du monde. Originaire d'un pays en développement ayant encore une grande partie de sa population dans la pauvreté, il devrait avoir l'expérience nécessaire pour orienter les Membres de l'OMC vers des préoccupations plus essentielles.

L'accord transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne, qui cumulent à eux deux près de 50 pour cent du commerce mondial, ne devrait pas pour autant arranger les choses.

En 2012, Pascal Lamy avait mis en place un groupe d'experts chargé de réfléchir sur l'avenir de l'OMC. Le Rapport produit par ces experts en avril 2013 « Perspectives sur l'avenir du commerce mondial » est le fruit d'un effort très louable. Il a cependant la faiblesse de reprendre un diagnostic déjà largement fait et de proposer des recommandations peu opérantes. Admettre par exemple que les arrangements commerciaux préférentiels sont un défi pour le système multilatéral est une analyse juste. On sait en effet tous que si l'un des objectifs de l'OMC était de baisser les accords bilatéraux préférentiels au profit d'accords multilatéraux, c'est bien le contraire qui semble se produire maintenant. Près de 30 pour cent du commerce mondial est régi par quelques 250 accords bilatéraux et régionaux. En recommandant aux Membres de l'OMC d'assurer la convergence entre les engagements bilatéraux et les principes multilatéraux, la Commission émet un vœu bien pieux qui requerra cependant beaucoup de perspicacité politique pour traduire en acte.

L'accord transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne, qui cumulent à eux deux près de 50 pour cent du commerce mondial, ne devrait pas pour arranger les choses. Certains estiment que cet accord pourrait au contraire être l'étincelle nécessaire à l'OMC pour rallumer la flamme du multilatéralisme. Je veux bien le croire. Mais il faudra bien me convaincre que les intérêts de l'UE et des Etats-Unis seront aussi ceux du Burkina Faso, du Bénin, de la Sierra Leone ou du Bangladesh. Que pourront gagner la Chine, l'Inde, le Brésil, le Venezuela la Bolivie d'un tel accord ? C'est une question à laquelle il faudra répondre si l'on veut étendre leurs compromis à tous les autres. Dans les cycles du GATT, le co-leadership Europe-Etats-Unis permettait toujours de conclure les négociations, même s'il fallait pour cela forcer la main aux pays en développement. Mais ce mode de gouvernance n'est plus d'époque.

La réflexion sur l'avenir de l'OMC doit commencer par une analyse critique du libéralisme tel qu'il fonctionne dans le monde actuel. Et l'OMC ne pourra pas faire l'économie d'une révision de ses ambitions à la baisse. Son champ d'action est peut-être beaucoup trop vaste et touche à des intérêts devenus trop différents et complexes pour que des consensus soient possibles entre 157 membres.



Cheikh Tidiane Dieye

Directeur exécutif du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement / réseau ENDA Tiers Monde, Dakar, Sénégal. Il est rédacteur en chef de Passerelles.

OMC

Lamy exhorte les membres à aller plus vite en vue de la conférence de Bali

Le Directeur Général de l'OMC, Pascal Lamy encourage les membres à accélérer leurs efforts en vue de parvenir à un consensus à Bali, en décembre prochain.

Il nous reste environ 40 jours ouvrables avant la fin juillet, que je considère comme la dernière station-service avant l'autoroute qui mène à Bali» durant la réunion informelle du comité des négociations tenue le 3 juin 2013 à «Nous devons avancer sur le fond dans cette période pour avoir une chance de parvenir aux résultats espérés à Bali et d'établir une feuille de route pour la suite», a-t-il poursuivi, avant de faire le point sur les avancées notées dans chacun des sujets en cours de négociation, en préparation de la neuvième conférence ministérielle.

Plus précisément, les parties entendent accélérer les discussions en vue de parvenir à un consensus sur l'accord sur la facilitation des échanges, les négociations agricoles et le dossier des PMA. Si des avancées sont notées sur chacun de ces sujets, force est de reconnaître que les obstacles subsistent, au point de pousser certains observateurs à se demander si les membres seront bien au rendez-vous à Bali.

Au sujet de l'accord sur la facilitation des échanges, dont la conclusion pourrait selon certains observateurs sauver la conférence de Bali de tout échec, les avancées sont notées mais les désaccords entre les parties sur certains points du texte subsistent. On note environ 500 points en suspens alors que le délai approche. L'ambassadeur de l'UE à l'OMC, Angelos Pangratis, a ainsi invité les membres à «un engagement sérieux», qui a fait défaut jusqu'ici.

Des avancées sont aussi notées quant au dossier agricole avec les deux propositions en cours d'examen du G-20 sur l'administration des contingents tarifaires et sur la proposition du G-33 la constitution de stocks publics pour améliorer la sécurité alimentaire afin d'aider les agriculteurs pauvres. Toutefois, les résultats obtenus jusqu'ici ne semblent pas refléter le consensus entre les membres avec, notamment, les Etats-Unis et l'UE qui continuent de s'opposer à la proposition du G-20 sur la concurrence à l'exportation, au moment où celle du G-33 suscite des controverses.

Enfin, quant au «paquet développement» qui concerne un ensemble des mesures liées aux besoins de développement des PMA; des progrès sont notés suite à la présentation par ce groupe de leurs propositions aux différentes délégations qui ont promis d'examiner celles-ci dans les prochains jours. Ces propositions viseraient, entre autres, la mise en œuvre de l'ensemble des décisions sur l'accès aux marchés en franchise de droits (DFQF) prise lors de la Conférence ministérielle d'Hong Kong en 2005; l'amélioration et le renforcement des mesures sur le traitement spécial et différencié (TSD) en faveur des pays en développement, l'opérationnalisation de la dérogation sur les services au profit des PMA convenue en 2011 lors de la huitième conférence ministérielle de l'OMC, le renforcement des mesures d'assistance technique, sans oublier les préoccupations sur le coton.

Le travail mené sur le TSD récemment a été axé autour de trois pôles. Le premier concerne les 28 propositions de Cancún, qui font partie du groupe de 88 propositions visant à renforcer les dispositions du TSD dans les différents accords de l'OMC. Le second implique le mécanisme de surveillance et le troisième pôle porte sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et les accords sur les procédures de licences d'importation, des progrès similaires sont nécessaires.

AFRIQUE

Obama dévoile des initiatives sur le commerce et l'énergie pendant son voyage en Afrique

L'un des objectifs de la visite de Barack Obama en Afrique est d'améliorer la croissance économique africaine et de promouvoir le commerce international.

Le commerce et l'énergie ont été au cœur des préoccupations durant la tournée africaine du Président Barak Obama durant le mois juin, avec l'annonce de diverses initiatives visant à promouvoir l'accès à l'électricité dans la région subsaharienne, à faciliter le commerce intra- et inter-régional et à lutter contre le trafic illicite des espèces sauvages.

Le voyage du Président Obama, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tanzanie, visait à mettre en exergue l'intérêt croissant de Washington pour le développement de liens économiques plus profonds avec la région. L'Afrique abrite actuellement six des dix pays ayant enregistré le plus fort taux de croissance au cours de la dernière décennie, et le commerce des Etats-Unis avec le continent représente plus de 7 milliards de dollars US.

Renouvellement de l'AGOA, commerce en Afrique de l'Est

En Tanzanie, Obama a fait part de son soutien au renouvellement de la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (The African Growth and Opportunity Act – AGOA), un régime préférentiel lancé en 2000 qui doit arriver à expiration en 2015. Le programme de l'AGOA permet une entrée en franchise de droits sur le sol américain pour la quasi-totalité des marchandises des pays africains éligibles.

De nombreux pays africains bénéficient déjà de l'entrée en franchise de droits pour certains de leurs produits au titre du Système généralisé de préférences (SGP) de Washington. Les pays d'Afrique subsaharienne qui peuvent prétendre au SGP et qui répondent également aux critères d'éligibilité de l'AGOA peuvent toutefois avoir des produits additionnels qui relèvent de cette liste.

Selon le Bureau du Représentant américain au commerce extérieur, plus de 93 pourcent des importations en provenance de pays éligibles à l'AGOA sont entrés sur le territoire américain en franchise de droits de douane, au titre soit de l'AGOA, soit du SGP, soit des taux NPF nuls applicable à la nation la plus favorisée (NPF). Les exportations non-pétrolières au titre de l'AGOA ont plus que triplé, passant de près de 1,2 milliard de dollars US à 4,5 milliards de dollars entre 2001 et 2011.

La poursuite de l'AGOA après 2015 devra être approuvée par le Congrès, et serait probablement associée à un élargissement de la liste de pays participants – actuellement au nombre de 37 – et à l'inclusion des petites entreprises afin de renforcer l'impact dans la région.

Selon Obama, parallèlement au renouvellement de la législation, Washington devra également prendre des décisions sur les moyens de renforcer l'efficacité du régime. « Aujourd'hui, la grande majorité de nos échanges avec l'Afrique ne se font que par trois pays : Afrique du Sud, Nigeria et Angola, » a-t-il noté. « Nous devons élargir cela. Nous devons veiller à ce que davantage d'Africains tirent profit de l'opportunité d'exporter vers les Etats-Unis. »

Le Président américain a également annoncé l'initiative Trade Africa, qui vise, entre autres, à faciliter et renforcer les échanges au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE),

et à accroître les exportations de la CEA à destination des Etats-Unis. Les cinq Etats de ce groupe régional sont le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda.

Obama était notamment accompagné, lors de son périple en Afrique, du nouveau représentant américain au commerce extérieur, Mike Froman, qui faisait ainsi son premier voyage à l'étranger dans son nouveau rôle. Froman accueillera également le premier forum annuel de l'AGOA le mois prochain, à Addis Abeba, en Ethiopie.

Doubler l'accès à l'électricité

Au cours de son voyage, Obama a également annoncé le programme Power Africa, une initiative d'un montant de 7 milliards de dollars US destinée à doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne. Le plan impliquerait initialement six pays partenaires et viserait à accroître l'accès à l'électricité en faisant bénéficier au moins 20 millions de nouveaux ménages et entités commerciales, selon un bulletin d'information de la Maison Blanche.

Actuellement, plus des deux tiers de la population de l'Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité, et ce chiffre s'élève à 85 pourcent dans les zones rurales. L'initiative de l'administration Obama se concentrerait sur le développement de l'énergie thermique, hydraulique, éolienne et solaire, tout en utilisant les réserves pétrolières et gazières de la région.

Le plan s'appuierait également sur des investissements du secteur privé, ces partenaires ayant déjà contribué à hauteur de 9 milliards de dollars à de nouvelles capacités de production électrique.

La présence de la Chine en arrière-plan

Les analystes ont été prompts à soulever la question de savoir si le voyage d'Obama était un signe que Washington essayait de contrer – ou au moins d'égaliser – la propre influence de Beijing dans cette région en rapide croissance. Xi Jinping s'est déjà rendu sur le continent en mars durant son premier voyage à l'étranger en tant que nouveau Premier ministre chinois, et l'économie asiatique a récemment dépassé les Etats-Unis comme plus grand partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne.

Bien qu'ayant déclaré à maintes reprises, au cours de son voyage, qu'il ne se sentait pas menacé par l'engagement de Beijing en Afrique, Obama a averti la région « qu'elle devait veiller à ce que ce soit bénéfique pour l'Afrique », dans son choix de partenaires pour le commerce et les investissements.

La Chine a fait l'objet d'un examen attentif au cours des dernières années, concernant le fait que ses stratégies d'investissement pouvaient étouffer les propres efforts des pays africains en vue du développement de leurs industries nationales.

Washington vise à aider le continent à « construire l'Afrique pour les Africains, » a déclaré le Président Obama.

Initiative sur le trafic illégal d'espèces sauvages

En plus des initiatives sur le commerce annoncées au cours de sa visite, Obama a également fait état de la constitution d'un Groupe de travail présidentiel sur le trafic d'espèces sauvages, une équipe d'experts provenant de diverses agences gouvernementales, qui serait chargée d'élaborer une stratégie nationale visant l'élimination de la pratique.

Pour soutenir les efforts de la région, le Département d'Etat américain s'est engagé à verser 10 millions de dollars US en vue d'assurer une formation et une assistance technique dans la lutte contre le braconnage; ce montant serait réparti entre l'Afrique du Sud, le Kenya et un bloc de pays subsahariens.

Compte-rendu de l'ICTSD; "Obama Tries to Forge an African Legacy," WALL STREET JOURNAL, 2 juillet 2013.

Nouvelles régionales

L'Afrique de l'Ouest révisé son offre d'accès au marché

Lors d'une réunion régionale tenue du 6 au 10 avril 2013 à Banjul, en Gambie, les experts des Etats et des institutions régionales ouest africains en charge des APE ont révisé l'offre d'accès au marché que l'Afrique de l'Ouest avait mise sur la table depuis 2009. Celle-ci est passée de 70 pourcent à près de 75 pourcent, ce qui la rapproche de l'exigence de l'Union européenne de voir l'Afrique de l'Ouest ouvrir son marché à 80 pourcent sur 15 ans. Cette nouvelle offre est cependant le fruit d'un consensus mou, car de nombreux pays, ainsi que les acteurs de la société civile et du secteur privé, ne sont pas convaincus de sa pertinence.

Quelques mois plus tôt, pour donner des signes de flexibilités et montrer sa volonté de conclure l'APE régional, la Commission de la CEDEAO avait fait une simulation d'offre d'accès marché présentée en février à Accra. Celle-ci n'avait cependant pas été validée par les Etats Membres dont la plupart avaient estimé qu'ils avaient besoin de plus de temps pour évaluer l'impact de la nouvelle offre sur leurs économies nationales avant de donner un avis final. C'est ainsi qu'un délai d'un mois leur avait été accordé, à charge pour eux de terminer leurs travaux et de présenter leurs conclusions et positions lors du Comité ministériel de suivi tenu à Praia, au Cap Vert, en mars. Ce délai n'avait pas suffi à de nombreux pays pour achever les analyses. Les ministres ont alors demandé à la CEDEAO d'accompagner les Etats qui le souhaitent pour finaliser leurs travaux avant de présenter les résultats à Banjul.

Conformément à la décision des ministres à Praia, la nouvelle offre sera transmise au Conseil des Ministres de la CEDEAO qui devrait la valider avant qu'elle ne soit envoyée au prochain sommet des Chefs d'Etat.

L'Afrique de l'Ouest a aussi fait d'importantes avancées sur deux sujets, notamment le tarif extérieur commun (TEC), dont la structure en cinq bandes adoptée en décembre 2012 à Abidjan par des experts, a formellement été validée par les Ministres des Finances à Praia en mars. Les mesures de défense commerciale qui doivent accompagner la mise en œuvre du TEC ont aussi été adoptées par les experts à la suite d'une réunion tenue à Dakar du 3 au 6 avril, avant d'être validées par les ministres des finances. Ces décisions concernent les mesures antidumping, les subventions et mesures compensatoires et les mesures de sauvegarde. Ces instruments constituent, avec TEC, les leviers nécessaires pour finaliser la politique commerciale régionale.

CAE-UE : Lever les dernières divergences

La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) cherche aussi à lever les dernières divergences techniques afin de faciliter l'adoption d'un ensemble de questions politiques qui pourraient être envoyées aux Ministres dans la dernière phase des négociations des APE avec l'UE. La dernière réunion des experts tenue en début mai à Bruxelles a passé en revue les règles d'origine et les dispositions institutionnelles.

En février, le chapitre sur les mesures d'accompagnement, appelé communément le volet « développement » avait été adopté suite à de longues et âpres négociations. Ce chapitre concerne les mesures d'accompagnement dont devraient bénéficier les pays de la CAE dans le cadre de la mise en œuvre de l'APE. Le chapitre, qui représente un enjeu majeur pour la région CAE, est désormais conclu, après quelques ajustements sur le texte opérés suite à la réunion des experts.

D'après les spécialistes l'adoption de ce chapitre pourrait être perçue comme un signal politique fort qui traduirait la volonté des deux parties de faire de l'APE un véritable instrument de développement. Elle devrait aussi faciliter les avancées sur d'autres questions techniques.

En effet, lors de la dernière session, les experts ont réussi à clôturer le chapitre de la pêche, négocié dans le cadre des règles d'origine. Il reste toutefois des divergences sur d'autres aspects des règles d'origine, notamment sur le cumul avec les autres Etats ACP. Sur cette question, l'UE réaffirme sa position selon laquelle seuls les Etats ACP ayant signé un APE seraient éligibles au cumul. A ces questions techniques s'ajoutent les divergences plus profondes ayant une connotation politique, dont la clause NPF, le cumul intégral avec l'Afrique de Sud, etc.

Dans une réunion tenue fin mai à Kampala, en Ouganda, de nombreux acteurs de la société civile, parlementaires et représentants gouvernementaux ont appelé les négociateurs de la CAE à redoubler de vigilance et de s'assurer que la volonté de signer l'accord régional pour préserver l'accès au marché européen pour certains pays comme le Kenya ne perturbe pas l'intégration régionale en Afrique de l'Est.

Le Conseil des Ministres ACP-UE discute du FED et des APE

Le Conseil des Ministres ACP-UE s'est tenu les 6 et 7 juin 2013 à Bruxelles dans un contexte où les relations entre les deux partenaires sont dominées par les APE et le renouvellement du Fond européen de développement (FED). Suite à la décision du Parlement européen de fixer la date butoir pour la ratification et la mise en œuvre des APE intérimaires au 1er Octobre 2014, les pays ACP ont regretté l'insistance de la Commission européenne et l'imposition unilatérale d'un délai. Face aux critiques des pays ACP, le Commissaire européen en charge du développement, Andris Pielbargs, a rassuré que la date limite concerne uniquement les APE intérimaires et non les APE complets.

Ces arguments ne semblent pas cependant avoir convaincu les pays ACP. Le co-président du Conseil des Ministres ACP-UE, le Ministre des Affaires Etrangères du Botswana. Phandu Skelemani, avait souligné les préoccupations des pays du Cariforum - la seule région à avoir signé un APE complet - et d'autres Etats ACP quant à la politique de différenciation qui pourrait conduire à une réduction des fonds pour les pays qui ont obtenu de meilleurs résultats en terme de développement.

Cette différenciation pourrait, selon lui, affecter à terme, la capacité de ces pays dans la mise en œuvre des APE. Le co-président du Conseil ACP a aussi regretté le risque de division à l'intérieur des régions ACP entre les PMA (bénéficiaires des facilités TSA, tout sauf les armes) et les non-PMA alors qu'il « est nécessaire pour les deux de bouger ensemble et de négocier ensemble avec les tierce parties, si on vise une intégration régionale réussie. »

Les pays ACP, se sont réjouis de l'adoption du 11ème FED qui sera doté d'une enveloppe d'environ 32 milliards d'euros. Jusqu'à l'entrée en vigueur du 11ème FED, les reliquats du 10ème FED et des FED précédents et les fonds alloués mais non engagés seront utilisés. La Commission considérait que ces montants devraient constituer une avance sur le 11ème FED alors que pour les pays ACP ces sommes devraient s'y ajouter.

L'enveloppe du 11ème FED sera divisée en deux volets : d'une part les dons, notamment pour les programmes indicatifs nationaux et régionaux, la coopération intra-ACP et interrégionale et la facilité d'investissement de la banque européenne d'investissement (BEI) ; d'autre part les prêts, qui concerneront les fonds propres de la BEI.

La SADC sous pression à l'approche de la date butoir pour les APE

A l'instar des autres blocs régionaux, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est en train d'accélérer les discussions, avec l'intention de parvenir à un point commun sur l'APE avant la date limite du 1er Octobre 2014. Dans le but d'obtenir rapidement un accord, les ministres de la SADC se sont réunis à Gaborone, au Botswana, fin mai pour discuter de nombreuses questions, jusque-là non-résolues, et qui doivent encore être négociées. Celles-ci concernent notamment les règles d'origine, la protection des petites industries et la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF).

Les ministres ont évoqué la possibilité de parvenir à un compromis au sein du groupe avant fin juin, tout en assurant que les intérêts de tous les Etats membres seront pris en considération. Une tâche qui s'annonce difficile au regard de nombreuses questions techniques en suspens, ravivées par les divergences d'intérêts entre les pays de la région.

Le 21ème sommet de l'UA : retour sur 50 ans d'intégration

Les Etats membres de l'Union africaine (UA), se sont réunis à Addis-Abeba, du 28 au 29 mai en marge du 21ème sommet de l'organisation marqué par commémoration des 50 ans de création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'ancêtre de l'UA. Au cours de cette cérémonie commémorative les chefs d'états ont adopté une déclaration du cinquantenaire suivie de l'adoption d'un plan stratégique 2014-2017, qui trace la voie du développement à court et moyen terme pour une Afrique plus intégrée, plus prospère, plus développée et plus pacifique.

Ce sommet de deux jours qualifié d'historique par les participants a également vu les chefs d'Etat africains prendre deux décisions majeures. Il s'agit de la création d'une force de réaction rapide pour intervenir militairement en cas d'urgence sur le continent en réponse à l'insécurité galopante qui prévaut dans certaines régions; et l'adoption de deux taxes sur les billets d'avion et les hôtels comme sources de financement alternatives destinées à permettre à l'organisation panafricaine de répondre à ses besoins par ses ressources propres.

Sur le fil

Les législateurs américains tentent de finaliser la Farm Bill d'ici le mois d'août

Les efforts visant à conclure une nouvelle Farm Bill américaine semblent atteindre un stade critique, les législateurs veulent parvenir à un compromis avant les vacances du Congrès en août. La Chambre des Représentants a adopté sa propre version de la législation le 12 juillet, plusieurs mois après le Sénat.

La version approuvée le 12 juillet par la Chambre comprenait tout sauf l'alimentation, une démarche controversée qui rompt avec la longue tradition de n'examiner les deux éléments (agriculture et alimentation) qu'en parallèle. Une version antérieure qui comprenait ces deux éléments avait été rejetée en juin, ce qui avait entraîné ce changement d'approche.

Dans les discussions au cours des deux dernières années, le volet alimentation du projet de loi comprenait près de 80 pourcent des dépenses, soit un montant de près de 800 milliards de dollars. Les négociations ont vu une remise en question de la nature de ces réductions, ce qui avait entraîné des variations dans les estimations.

En dépit de l'exclusion des coupons alimentaires ou des dispositions relatives à l'alimentation figurant dans le projet de loi, certains analystes soutiennent que la loi de la Chambre est par ailleurs essentiellement inchangée par rapport à celle votée en début d'année par le Comité de l'agriculture de la Chambre.

Le nouveau projet de loi de la Chambre dispenserait également de la nécessité de négocier de nouvelles Farm Bills tous les cinq ans. Certains ont critiqué ce changement, en revendiquant que le processus de renouvellement est utile pour refléter l'évolution des besoins agricoles.

A ce stade de la procédure les deux projets de loi distincts seront soumis à une commission mixte de réconciliation en vue de l'élaboration d'une version finale, qui devra alors être approuvée par le président. Cependant, certains observateurs tels que Ferd Hoefner, de la National Sustainable Agriculture Coalition, avertissent que le processus pourrait toujours échouer, en raison des exigences contradictoires qui pèsent sur le projet de loi. « Au bout du compte, nous nous dirigeons vers une autre prorogation, » a-t-il déclaré.

Extension du délai pour la mise en œuvre des ADPIC

L'OMC a prolongé, le mardi 11 juin, le délai de transition pour la mise en œuvre des règles de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Deuxième prorogation du genre, celle-ci offre une exemption pour huit années supplémentaires en matière de droits de propriété intellectuelle (PI) qui devaient expirer au mois de juillet prochain.

Cette période de transition qui exclut les produits pharmaceutiques fait suite à la décision prise par les membres qui avaient donné leur aval en mars 2013 sans fixer la date limite. En 2002, la période de transition pour les PMA avait été étendue jusqu'en janvier 2016 pour les produits pharmaceutiques. En 2005 une autre décision était intervenue pour étendre l'ensemble des droits sur la PI jusqu'en juillet 2013.

Bien que la nouvelle date butoir soit en 2021, la décision ne semble pas répondre à la demande des PMA. Conscients des contraintes à surmonter, Haïti a soumis en Novembre dernier une demande au nom des PMA pour l'extension de cette période – jusqu'à ce que les pays concernés s'affranchissent du statut de PMA. Une demande largement soutenue par une centaine d'organisations de la société civile. Celles-ci n'ont pas manqué de critiquer cette décision de l'OMC octroyant un délai de transition limite aux PMA. Selon eux, une prorogation sans date limite paraît mieux appropriée à la situation actuelle. Celle-ci est marquée par la persistance des contraintes qui sont à la source des problèmes que les PMA confronteraient face aux défis du marché si l'accord venait à être mis en œuvre.

L'une des causes de principales des divisions au sein des Membres lors des consultations récentes concerne l'inclusion de la «non roll back» clause dans les conditions de la nouvelle prolongation. La disposition demandait que les PMA s'assurent que les changements effectués dans leurs lois et règlements n'amoindrirent pas leur cohérence à l'égard de l'accord sur les ADPIC. La mesure polémique a finalement été omise dans la version finale, parue le 11 juin.

Médecins sans frontières (MSF) a pour sa part accusé les Etats-Unis et l'Union européenne (UE) d'être derrière une telle décision qui oblige les pays les plus pauvres à solliciter une autre prorogation du délai de transition pour les produits pharmaceutiques avant le délai fixé à 2016.

Aide pour le commerce et chaînes de valeur globales

Ministres, délégués, société civile, et représentants du secteur privé se sont réunis à Genève du 8 au 10 juillet pour le bilan global sur l'initiative de l'aide pour le commerce établi par l'OMC.

Après huit années d'activité, les donateurs ont alloué un total de plus de 170 milliards de dollars US en aide pour le commerce, d'après un rapport publié conjointement entre l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La conclusion des trois jours de réunion a traduit un succès de l'initiative, tout en notant que certains domaines pourraient être améliorés. Par exemple, le Népal, au nom des pays les moins avancés, a exprimé le besoin d'additionalité et de prévisibilité des ressources disponibles, et que l'assistance soit proportionnelle aux besoins des pays en développement, ainsi que leurs priorités nationales.

Les conséquences de la crise financière globale se sont immiscées dans l'initiative de l'aide pour le commerce. De nombreux donateurs ont été contraints de se refocaliser sur leurs priorités domestiques et de réduire leur budgets consacrés à l'aide officielle.

Le rapport de l'OMC-OCDE a trouvé, par exemple, que le montant total alloué à l'aide pour le commerce a chuté de 41.5 milliards de dollars US en 2011, dû en grande partie à un rétrécissement des contributions de la part des pays qui composent le G-20.

Certains analystes commerciaux ainsi que les pays en voie de développement, le 10 juillet, ont fait part de leur inquiétude concernant la baisse des flux de l'aide, en surlignant les contraintes qui pèsent sur la demande ainsi que d'autres difficultés à s'engager davantage dans le commerce et de se hisser plus haut dans les chaînes de valeur globales.

Ayant lieu en décembre, la conférence de Bali se tiendra dans quelques mois seulement et le besoin de finaliser un accord sur la facilitation des échanges dans les temps a été rappelé par plusieurs participants pendant la conférence.

« Un tel accord contribuerait largement à soutenir l'émergence des chaînes de valeur régionales et globales, et une meilleure participation des pays en développement dans ces processus de production fragmentés, » a déclaré le secrétaire général de l'OCDE, Ángel Gurría.

Forum économique mondial: L'Afrique compte s'affranchir de l'aide étrangère

La 23^{ème} édition du Forum économique mondial sur l'Afrique s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, le 8 mai, sous le thème « Réaliser la promesse de l'Afrique ».

Au cours de cette rencontre de trois jours, le Banque africaine de développement (BAD) a proposé de créer un instrument permettant aux banques centrales africaines d'investir une partie de leurs réserves dans le continent. Plus précisément, celui-ci viserait à engager davantage de financement dans l'infrastructure du transport, de l'énergie et les télécommunications. Une idée favorablement accueillie par les participants qui sont d'avis que la proposition aiderait à promouvoir l'autonomie et la compétitivité de l'Afrique.

Le recours à l'aide étrangère pour financer les projets commerciaux et économiques n'est pas viable, selon le président de la BAD, Donald Kaberuka, qui a ensuite énoncé les détails du plan d'action.

Le Sénégal et la Chine concluent un accord

La république populaire de Chine et le Sénégal viennent de conclure un accord de coopération économique et technique le 5 juillet.

La signature de cet accord a eu lieu hier à Dakar entre le ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, Amadou Kane, et l'ambassadeur de Chine, son Excellence Xia Huang. Par cet accord, Pékin a consenti au Sénégal une subvention d'un montant de 50 millions de yuans RMB, soit environ 6,2 millions d'euros, destiné au financement de divers projets qui seront ultérieurement décidés entre les deux gouvernements.

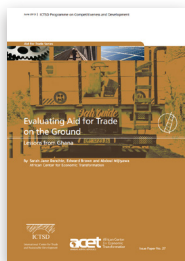
Saluant à sa juste valeur ce geste de la Chine, Amadou Kane a magnifié la coopération fructueuse entre les deux pays, et rappelé le rôle essentiel que la République Populaire de Chine a joué dans le développement économique et social du Sénégal.

Publications



Une évaluation de la performance de l'aide pour le commerce: Les enseignements depuis le terrain – ICTSD – juillet 2013

Cet article, ainsi que les huit analyses de pays, offre une perspective nouvelle sur l'aide pour le commerce vue sur le terrain, son organisation institutionnelle qui sous-tend cette initiative, et ses faiblesses. En résumé, les conclusions ne diffèrent pas de manière radicale de celles qui ont émergé dans le débat général à ce sujet. Pour résumer, l'aide pour le commerce est plus susceptible d'être performant lorsque le pays ciblé possède les ressources humaines et les institutions nécessaires pour utiliser cette aide; lorsque celle-ci profite de l'existence de la propriété locale, y compris au niveau politique; et lorsque les priorités locales et les intérêts des donateurs s'alignent. <http://bit.ly/12KUGT2>



Une évaluation de la performance de l'aide pour le commerce: Les enseignements depuis le terrain – le cas du Ghana – ICTSD – juillet 2013

Cette étude revoit la performance de l'Aide pour le commerce au Ghana. Elle postule que l'Aide pour le commerce a eu un impact mitigé. D'un côté, les programmes de l'Aide pour le commerce a contribué à une popularisation du commerce et a su relever le défi posé par certaines contraintes qui ornent le secteur des exportations Ghanéen. De l'autre côté, l'Aide pour le commerce a échoué quant au renforcement de la capacité d'absorption des institutions locales impliquées, ce qui a limité l'impact général de l'aide pour le commerce. Malgré la hausse récente, les exportations du Ghana proviennent toujours de peu de secteurs et sont de basse valeur ajoutée. <http://bit.ly/1b3bLwE>



Examen des prescriptions en matière de contenus en produits locaux dans un Accord commercial sur l'énergie durable – l'ICTSD – juin 2013

En se fondant sur un document antérieur de l'ICTSD portant sur les prescriptions en matière de teneur en produits locaux, ainsi que sur la recherche récente menée par l'Institut Peterson, cette étude propose une série de recommandations innovantes sur les voies et moyens d'éliminer progressivement les prescriptions en matière de teneur en produits locaux afin de se conformer aux règles commerciales actuelles. L'article, dont l'auteur est Sherry Stephenson, chercheur principal à l'ICTSD, reconnaît la nécessité d'une transition harmonieuse pour stimuler l'offre d'énergie renouvelable et met en évidence d'autres mesures de politique qui peuvent être préférables, d'un point de vue tant juridique qu'économique. <http://bit.ly/11RZ5Ag>



Coton: Évolution de la production mondiale, son commerce et sa politique – ICTSD – juin 2013

Les modèles mondiaux de commerce et production sont en train de changer. En même temps, les politiques des pays qui soutiennent le plus leur commerce changent aussi, au point de pouvoir influencer les marchés mondiaux de façon considérable. Ceci est particulièrement important pour les petits pays affectés par de telles politiques. Cette note identifie des tendances émergentes et offre des options politiques qui pourraient être prises en considération par les preneurs de décisions de façon à bénéficier les pays en voie de développement engagés dans la production de coton. <http://bit.ly/12YvNUf>

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique
<http://ictsd.org/news/bridges-africa/>
En anglais

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
<http://ictsd.org/news/bridges/>
En anglais

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement pour tout public
<http://ictsd.org/news/biores/>
En anglais

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Amérique latine
<http://ictsd.org/news/puentes/>
En espagnol

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays lusophones
<http://ictsd.org/news/pontes/>
En portugais

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays de la CEI
<http://ictsd.org/news/bridgesrussian/>
En russe

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Chine
<http://ictsd.org/news/qiao/>
En chinois



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou d'ENDA.

En cas d'utilisation d'articles ou de passages d'articles de PASSERELLES, prière de citer correctement et entièrement la source.

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

